



RESIDENCE HORIZON

Information – Janvier 2024

LA COPRO ET VOUS

PARTIES COMMUNES

Les bonnes pratiques pour un bien vivre ensemble

Les parties communes en copropriété sont réservées à un usage commun. Leur utilisation doit être conforme aux dispositions du règlement de copropriété. Il convient donc de préserver ces espaces et de les garder propres.

Prenez soin des espaces communs, vous serez les premiers à en profiter ! N'oubliez pas, une bonne entente entre voisins passe aussi par le respect des parties communes. Les espaces communs sont souvent confondus avec des débarras.

Pour le bien-être de tous les copropriétaire, service de récupération des encombrants au sein de la résidence. Demande par mail auprès du Conseil Syndical Horizon :

conseilsyndical@residencehorizon.com

PARKING

Ma place de parking en lieu de stockage est Interdit

Tout stockage sur les emplacements de parkings couverts ou situés en sous-sol d'immeuble est interdit par l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments (article 78)

LE CONSEIL SYNDICAL HORIZON

25-33 rue Elsa Triolet
109-111 rue du Général Malleret-Joinville
94400 Vitry sur Seine
conseilsyndical@residencehorizon.com



2024
HAPPY NEW YEAR

Nous faisons un vœu...
Pour que tous les vôtres se réalisent !
Bonne année 2024 de la part du Conseil Syndical Horizon

VANDALISME

Nous venons de subir, à plusieurs reprises, des dégradations au sein du parking de la résidence – vidage des extincteurs.

Ce type d'incident engendre des frais de remise en état pour la copropriété.